

# BILAN

## SECTEUR DES CERVIDÉS

### 2016



Par D<sup>re</sup> Isabelle Mckenzie et D<sup>re</sup> Chantal Proulx

## Faits saillants

### Babésiose

Depuis les premiers cas de babésiose recensés sur le territoire québécois en 2014 et en 2015, *Babesia odocoilei* a été identifié en 2016 uniquement chez un cerf de Virginie qui était gardé en captivité et qui présentait de l'amaigrissement chronique. Tous les résultats se sont avérés négatifs pour les autres analyses (18) effectuées dans un laboratoire de santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sur des échantillons provenant de cervidés présentant des signes cliniques compatibles ou non avec la maladie.

## Programmes de surveillance

### Mesures prises au regard de la maladie débilitante chronique des cervidés

La maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) est une maladie fatale évolutive dégénérante du système nerveux qui frappe les cervidés et qui appartient au groupe de maladies à prions connues sous le nom d'encéphalopathies spongiformes transmissibles).

Depuis son apparition au Colorado en 1967, la MDC a été détectée chez des cerfs d'élevage et de la faune. Elle se propage maintenant dans 24 États américains

et 2 provinces canadiennes (Alberta et Saskatchewan). Un premier cas de MDC a été rapporté en Europe en avril 2016 parmi des rennes et des orignaux en Norvège.

Afin de prévenir l'introduction de la maladie au Québec, l'encadrement de l'importation de cervidés d'élevage est mis en œuvre par l'application d'un protocole d'introduction au Québec depuis 2001. Ainsi, les autorisations d'introduction sont délivrées par le MAPAQ sous condition que toutes les exigences stipulées dans le Protocole d'introduction de cervidés en provenance d'autres provinces ou pays soient satisfaites.

Pour les exploitants qui désirent exporter des produits ou animaux, le Programme volontaire de certification des troupeaux pour la maladie débilitante chronique des cervidés (PVCTMDC), dont les normes nationales sont édictées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est disponible depuis 2002. Le Programme assure aux acheteurs potentiels d'animaux que deux troupeaux affichant la même cote présentent des risques identiques en ce qui a trait à la MDC.



En 2017, l'ACIA a revu à la hausse les normes du PVCTMDC et a modifié son plan de lutte contre la maladie. La MDC demeure à déclaration obligatoire auprès de l'ACIA et du MAPAQ. Pour plus ample information, consultez le site Internet de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/mdc/2017-06-30/fra/1498797517693/1498797518630>.

Tableau 1

Chronologie des mesures prises au regard de la MDC

2001	2002	2004	2007	2010
Règlement sur la certification sanitaire des animaux importés	Programme volontaire de certification relatif à la MDC	Élimination des frais d'analyse pour la détection de la MDC	Programme de surveillance de la MDC dans les abattoirs sous inspection provinciale	Programme de surveillance de la MDC dans les abattoirs sous inspection fédérale
Protocole d'introduction de cervidés en provenance d'autres provinces ou pays				

La surveillance de la maladie se fait parmi les cervidés d'élevage par l'analyse des échantillons prélevés chez des cervidés morts à la ferme ou soumis à l'abattage dans le contexte du programme de surveillance de la MDC dans les abattoirs sous inspection provinciale et fédérale.

Pour ce qui est des cervidés sauvages, la surveillance s'exerce en vertu du programme de surveillance de la MDC chez les cervidés sauvages, réalisé en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans les secteurs jugés les plus à risque quant à l'introduction de la MDC. La très grande majorité des animaux visés par les analyses sont des cerfs abattus à la chasse, particulièrement dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie. Dans le reste de la province, les spécimens analysés sont principalement des cervidés montrant des signes cliniques pouvant être associés à la MDC.

Résultat de la surveillance en 2016

Le programme de surveillance de la MDC des cervidés d'élevage s'est poursuivi en 2016 et a comporté 1 378 analyses. Celles-ci ont été réalisées au moyen d'échantillons provenant de cervidés morts à la ferme (91) ou prélevés dans les abattoirs sous inspection provinciale et fédérale (1 287). En ce qui concerne le programme de surveillance de la MDC chez les cervidés sauvages, 999 cerfs de Virginie abattus durant la saison de chasse de 2016 ont fait l'objet d'une épreuve de détection de la MDC. De plus, 8 échantillons issus d'orignaux (5), de caribous (2) et de cerfs de Virginie (1) tenus pour suspects ou trouvés morts ont été soumis à un examen au cours de 2016. Toutes les analyses ont été effectuées dans les laboratoires de santé animale du MAPAQ et tous les résultats se sont révélés négatifs.

